

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**TALENCE - Projet de renouvellement urbain Cœur de Thouars (phase 2) -
Avenant N°2 à la convention ANRU - Autorisations**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par un courrier en date du 31 juillet dernier, et après avoir obtenu un accord de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la commune de Talence a sollicité auprès de la Communauté urbaine, l'autorisation de signature d'un avenant n°2 relatif au Projet de renouvellement urbain Cœur de Thouars. La signature de cet avenant au Protocole d'Intervention Initial signé le 26 septembre 2008 va permettre d'assurer des ajustements financiers et calendaires afin de poursuivre la phase d'exécution des travaux intéressant cette opération de renouvellement urbain.

Il convient de rappeler brièvement dans un premier temps, l'état d'avancement des travaux pour exposer dans un second temps la motivation et l'objectif poursuivi par cet avenant n°2.

I Etat d'avancement technique et financier du projet urbain Cœur de Thouars :

➤ La poursuite des travaux de la phase n°2 :

Cette 2^{ème} phase est une phase de finalisation de l'opération de rénovation urbaine initiée en 2008. La recomposition urbaine du cœur de quartier va concerner la réalisation de travaux de restructuration des espaces publics, du centre commercial et le réaménagement paysager des espaces verts.

Le parti pris pour l'aménagement a été de pacifier la circulation en cœur de quartier en recréant une centralité urbaine de qualité sous forme de giratoire et en mettant à plat l'espace public par la suppression des 2 passerelles Lorenzaccio et Acapulco.

Sur cet espace, trois opérateurs différents sont intervenus ou vont intervenir :

- La ville de Talence pour la démolition du Centre Commercial (achèvement fin 2013/début 2014)
- La Cub pour la réalisation de travaux de VRD

- L'opérateur Domofrance pour la construction de 2 îlots destinés à reloger les commerces et services du quartier.

Depuis 2011, un certain nombre d'étapes ont été franchies : des études techniques ont été réalisées et validées, suivies de marchés de travaux portant sur la démolition des passerelles précitées mais également sur l'exécution de travaux d'assainissement et de voirie. Aujourd'hui, et afin de tenir compte de la levée de certains préalables, la durée prévisionnelle des travaux de voirie est fixée à environ 18 mois soit mars 2016.

➤ Un calendrier opérationnel :

Fin 2013/début 2014, un certain nombre de travaux ont déjà pu être achevés comme la démolition du centre commercial par la ville de Talence ainsi que le dévoiement des réseaux par les concessionnaires concernés.

Dans le courant du 2^{ème} trimestre 2014 (avril/juin 2014) le démarrage effectif et complet des travaux incombe respectivement à La Cub et à l'opérateur Domofrance a été programmé comme suit :

- pour La Cub : dévoiement des réseaux par les concessionnaires, déconstruction des 2 passerelles précitées, dévoiement de la rue Rimbaud, création d'un giratoire, création de voies nouvelles (V3/V4)
- pour Domofrance : de juillet 2014 à décembre 2015 : construction de l'îlot nord.

➤ L'engagement financier de La Cub pour la phase n°2 :

Pour 2014, La Cub a mandaté 526 244 € T.T.C. dont 1792 € T.T.C. correspondant au solde des études opérationnelles lancées et 524 452 € T.T.C. pour la conduite de travaux de voirie.

II Gestion d'imprévus et passation d'un avenant n°2 à la convention d'intervention de l'ANRU de 2008 :

Dès 2012, un premier avenant à la convention initiale avait été passé pour finaliser les ajustements financiers et préparer la phase opérationnelle du projet.

Depuis cette date, de nouvelles contraintes, imprévisibles, sont survenues parmi lesquelles figure la question de la relocalisation de la pharmacie. Ce relogement est désormais assuré et la poursuite des travaux peut, de nouveau, être envisagée mais il convient d'acter le retard pris dans l'exécution des travaux, et de proroger les délais inscrits dans la convention initiale pour solliciter la subvention ANRU correspondante.

L'objectif de l'avenant n°2 :

La signature de cet avenant n°2 va permettre de poursuivre la recomposition urbaine engagée du cœur de quartier de Thouars et de prendre en considération la situation précitée. C'est ainsi que La Cub et les divers partenaires impliqués, en accord avec l'Etat, proposent aujourd'hui la signature d'un nouvel avenant, permettant de proroger la durée du protocole d'intervention ANRU ainsi que le délai de demande de subvention correspondante.

La signature de cet avenant n°2 permet de sceller les engagements des autres partenaires de La Cub : l'Etat, Domofrance et la commune de Talence et de finaliser les ajustements financiers correspondant à la phase opérationnelle du projet de rénovation urbaine.

A ce titre, l'engagement financier de La Cub estimé à 4 524 934 € T.T.C. sera réparti comme suit :

- 3 393 700 € T.T.C. au titre des crédits politique de la ville (75% du coût aménagement)
- 1 131 234 € T.T.C. au titre des crédits du fonds de proximité (25% du coût aménagement)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales Article L5215-20-1,

VU la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU les délibérations communautaires n°2008/0501 du 18 juillet 2008 portant accord sur la réalisation du projet de renouvellement urbain Cœur de Thouars (phase n°1) et n°2011/0214 du 25 mars 2011 autorisant la demande de subvention d'investissement de La Cub auprès de l' ANRU pour la phase n°1 de la dite opération,

VU les délibérations communautaires n°2012/0456 du 13 juillet 2012 portant approbation du bilan de la concertation réglementaire préalable de l'opération sus-visée et n°2012/0833 du 23 novembre 2012 relative à l'adoption de l'avenant n°1 au protocole d'intervention 2008 visant à solliciter la subvention de l'ANRU pour la réalisation de la phase n°2 de l'opération Talence Cœur de Thouars,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération de recomposition urbaine d'aménagement du cœur de Thouars sur la commune de Talence est une opération inscrite dans les objectifs communautaires d'intervention au titre de la Politique de la Ville et par suite, nécessite la signature d'un avenant n°2 qui permet d'assurer un ajustement et une prorogation du protocole initial avec l'Etat la commune de Talence et l'opérateur Domofrance.

DECIDE

Article 1 : De valider l'ajustement calendaire et financier du protocole ANRU, qui contribue à la poursuite de l'opération de recomposition urbaine d'aménagement du cœur de Thouars (Phase n°2) sur la commune de Talence.

Article 2 : D'imputer des crédits correspondants au chapitre 23, fonction 8220, compte 2315, opération 05P006O011.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de prorogation du protocole ANRU de l'opération de recomposition urbaine de Talence Cœur de Thouars ci-annexé et tout autre acte pris ultérieurement susceptible de contribuer au bon déroulement de la présente opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 14 NOVEMBRE 2014

M. JEAN TOUZEAU